

RAPPORT DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT  
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2009

---

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Tel que l'exige la *Charte de la Ville de Montréal*, je dépose, aujourd'hui, un rapport présentant, à la fois, la situation financière de l'arrondissement de Saint-Léonard au terme de l'année 2008, les perspectives financières de l'année en cours ainsi que les principaux objectifs qui orienteront la préparation du budget de fonctionnement 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012.

### **Les résultats financiers au 31 décembre 2008**

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2008 aura été marqué par un hiver très neigeux, ce qui nous a obligés à l'arrondissement de Saint-Léonard à mener 12 opérations très coûteuses pour ramasser 447,4 centimètres de neige.

C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle l'arrondissement doit composer avec un déficit d'exercice, avant affectation de surplus, de 4 263 800 \$ au terme de cet exercice. Une somme de 4 500 000 \$, provenant de nos surplus antérieurs, avait toutefois été affectée, en cours d'année, à l'exercice pour subvenir essentiellement à nos besoins en matière de déneigement. Par ailleurs, divers ajustements de fin d'exercice totalisant 82 000 \$ ont été effectués et ont fait croître notre surplus de gestion à 318 200 \$.

Les dépenses réelles de l'arrondissement de Saint-Léonard se sont chiffrées à 44 979 500 \$ au terme de l'année 2008, alors que notre budget final, incluant les affectations, était de 45 272 000 \$. Il en résulte donc un écart favorable de 292 500 \$. Au chapitre des revenus, l'arrondissement a encaissé 1 836 000 \$ en 2008, ce qui représente un écart défavorable de 103 800 \$ par rapport au montant de 1 939 800 \$ qui avait été budgété.

## **Indications préliminaires sur les états financiers de 2009**

L'arrondissement de Saint-Léonard devait disposer, pour l'année 2009, d'un budget net de 38 729 400 \$, réparti entre des dépenses de 40 559 000 \$ et des revenus et affectations de 1 829 600 \$.

Le plan de réduction des dépenses que l'administration centrale a mis en œuvre en février 2009 pour atténuer et faire face aux impacts de la crise économique sur les finances de la Ville de Montréal, et auquel toutes les unités administratives de la Ville ont dû contribuer, est venu, toutefois, réduire notre budget de dépenses d'un montant de 894 629 \$ pour l'année en cours.

Nous avons, bien sûr, tout fait pour minimiser le plus possible l'impact de ces réductions de dépenses sur les services à la population. En ces temps difficiles, sur le plan économique, nous avons aussi cherché à protéger le plus grand nombre d'emplois possible.

Grâce à la rigueur et au professionnalisme de nos gestionnaires et à la collaboration et au dévouement de l'ensemble de nos employés, l'arrondissement de Saint-Léonard devrait, selon nos prévisions actuelles, terminer l'exercice financier en cours en équilibre budgétaire. C'est l'objectif que nous visons et que nous souhaitons bien atteindre.

## **Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011**

Le programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de l'arrondissement de Saint-Léonard prévoyait des investissements totaux de 14 900 000 \$. Pour l'année 2009, le budget net du programme triennal d'immobilisations était de 6 100 000 \$. En tenant compte du report des sommes non utilisées de 2 602 000 \$ du programme d'immobilisations 2008 et d'une contribution de

183 000 \$ du *Fonds de soutien aux installations sportives municipales*, des investissements totaux de 8 885 000 \$ sont anticipés, cette année, pour les travaux suivants :

5 119 000 \$ pour la réfection de rues et de trottoirs et du réseau d'éclairage;

301 000 \$ pour des travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs;

936 000 \$ pour la protection des bâtiments administratifs, sportifs et de loisirs;

604 000 \$ pour la réfection et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux;

1 531 000 \$ pour le remplacement de véhicules;

394 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et de bureautique.

Ces investissements nous permettront de maintenir nos acquis et de préserver notre patrimoine collectif.

## **Orientations budgétaires 2010**

Depuis 2007, l'arrondissement de Saint-Léonard, comme toutes les autres unités administratives de la Ville, est engagé dans un processus de révision de ses activités, services, opérations et programmes. Ce processus nous a déjà permis de revoir nos façons de faire et de prendre des mesures concrètes à cet égard.

Nous avons à l'arrondissement de Saint-Léonard un total de 24,1 postes à éliminer au terme de cet exercice, soit jusqu'en 2010. Nous avons réussi, jusqu'à ce jour, à réduire nos effectifs de 22,5 postes. Nous prévoyons éliminer les 1,6 postes restants dans le cadre de la confection du budget 2010.

Nous savons déjà aussi que l'arrondissement de Saint-Léonard devra composer, pour la confection de son budget 2010, avec la même enveloppe budgétaire qui lui avait été allouée par la ville-centre en 2009. Nous aurons toutefois à assumer les coûts de toutes les indexations, dont celles prévues aux conventions collectives et liées à l'ajustement de la rémunération et celles des autres familles de dépenses.

La direction de l'arrondissement a déjà commencé à travailler, avec chacune des directions et des divisions, à la préparation du budget 2010 que nous comptons rendre public à l'automne prochain.

### **Budget triennal des immobilisations 2010-2011-2012**

Le budget triennal des immobilisations 2010-2011-2012, que l'arrondissement de Saint-Léonard présentera à l'automne 2009, s'inscrira, une fois de plus, dans la continuité. Nous continuerons en effet à favoriser des investissements qui contribueront à protéger nos acquis et nos actifs.

Les projets et les travaux pour poursuivre la réfection de nos rues et de nos trottoirs, pour l'amélioration et la mise aux normes de nos bâtiments et pour l'ajout et le remplacement d'équipements dans nos parcs seront donc priorisés.

### **Rémunération des conseillers d'arrondissement**

Selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent rapport doit aussi indiquer les revenus des conseillers d'arrondissement pour 2009.

La rémunération de base pour le poste de conseiller d'arrondissement à Saint-Léonard est de 38 128 \$ et l'allocation de dépenses est de 14 584 \$.

Ces revenus sont conformes au *Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement* (le règlement numéro 2117) et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

## **En conclusion**

D'une année à l'autre, nous gérons à l'arrondissement de Saint-Léonard nos finances publiques avec la plus grande prudence et la plus grande rigueur possible, en poursuivant continuellement notre mission première qui est de donner des services de proximité de qualité à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

C'est cette tradition d'excellence que mes collègues du conseil d'arrondissement et moi tenons à perpétuer dans la préparation du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012.

Je vous remercie.